



Rapport de la Commission des finances concernant le préavis n° 51-2010

Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 81'000.- pour l'extension de la conduite d'eau potable au chemin de la Lisière

Composition Commission des Finances	
Jane Meylan	Membre
Charles Leu	Président
Samuel Droguet	Membre
Cédric Margot	Membre
Philippe Muggli	Rapporteur

Dates des réunions
1 ^{er} mars 2010

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La commission des finances remercie Madame Jacqueline Franzini, Municipale, pour sa disponibilité et ses explications et documents fournis.

Nos remerciements vont également à la commission ad hoc avec laquelle nous avons pu utilement échanger nos points de vue à cette occasion.

2. Analyse de la commission

Sur le fond, tant la commission ad hoc que la Cofin auraient souhaité que ce bouclage se fasse dans un contexte général, et plus particulièrement à la lumière du Plan directeur des eaux (PDDE) qui ne sera prêt que vers la fin de l'été (pour autant que tous les intervenants aient transmis leurs renseignements).

Il s'agit de la seconde étape, suite logique de la première étape réalisée en 2008, et permettant de finaliser le tronçon.

Les avantages de ces travaux étant l'amélioration :

- de la qualité de l'eau en ayant une boucle et non plus un cul de sac ;
- de la récupération des eaux pluviales faisant suite à des plaintes de propriétaires ;
- de l'éclairage public en prévoyant 4 socles pour de nouveaux candélabres.

3. Position de la COFIN

Les coûts, dont le détail est indiqué dans le préavis, sont basés sur des devis « rentrés ». La Cofin regrette que l'apport du technicien municipal à ces travaux ne soit pas chiffré.

Enfin, le coût de ces travaux pourrait finalement être plus bas si d'autres services (p. ex le gaz) étaient intéressés à profiter de la fouille d'une part, et, d'autre part, avec le versement d'un subside de l'ECA à titre d'encouragement pour la création de nouveaux réseaux.

Le financement des travaux se fait par la trésorerie courante, l'amortissement est prévu sur 10 ans. Si l'on ne tient pas compte du subside de l'ECA, la charge pour la commune est de CHF 8'100.- pour l'amortissement + CHF 2'430.- pour les intérêts (à 3%), soit un total de CHF 10'530.- par an.

Ce montant n'affecte pas les résultats de fonctionnement puisque couvert par les taxes affectées. Tout au plus influence-t-il le niveau d'endettement de la Commune.

4. Conclusion

La Commission des finances vous propose Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 51-2010.

Cugy, le 11 mai 2010

Jane Meylan

Samuel Droguet

Charles Leu

Cédric Margot

Philippe Muggli
Rapporteur